

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 11 février 2013

L'an deux mil treize, le 11 février, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 février 2013, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Martine VINCENOT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 présents : 10 votants : 10

Présents : Martine VINCENOT, Alain BASS, Lydia ADAM, Marc VIDORET, Jean Jacques BRUSCHINI, Bruno PEYRIN, Jeannine GIRES, Françoise DROUET, Martine CHAKER, Laurent CHALAVON,
Absents : Georges LAJARIGE, Raphaël LIAUZU, Valérie CHAZALET,
Excusés : Ludovic VIOLLET,
Secrétaire : Bruno PEYRIN

SEANCE OUVERTE A 18h35

Le procès verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

1 AVIS SUR LE PLH

Le Maire rappelle qu'une communauté d'agglomération a obligation de réaliser un PLH-Programme Local de l'Habitat-, qui fixe les objectifs à 6 ans en matière d'évolution de l'habitat.

Valence-Agglo a donc engagé la démarche en 2011. Elle s'est déroulée en diverses étapes, auxquelles les élus des communes membres ont été associés. Après le diagnostic local, des orientations ont été retenues, et déclinées par communes. Le conseil communautaire a approuvé les propositions par délibération du 18 décembre 2012. Le projet de PLH a ainsi été transmis aux communes pour avis le 10 janvier 2013, chaque commune devant donner son avis sous 2 mois.

Le Maire a transmis le projet de PLH aux conseillers, et l'a présenté en séance de travail du conseil le 29 janvier dernier, avec la participation de D. Quet, vice-président Habitat de Valence-Agglo.

Les principes retenus au PLH pour les 6 ans à venir préconisent principalement de développer le nombre de logements surtout sur les villes et bourgs desservis par les transports en commun, et d'accroître le parc de logements aidés, ainsi que l'offre de logements adaptés à chaque type de public. Il oriente également la production vers un habitat plus dense dans les centre-ville et centre villages, en lien avec le développement durable.

Pour Upie, l'objectif proposé est de permettre 0,9% d'augmentation annuelle de population, ce qui correspond à une offre nouvelle de **54 logements sur 6 ans**, soit 9 /an.

En terme de mixité sociale, au moins 10% de cette offre nouvelle devra être en locatif social, et 10% en accession sociale.

En terme de forme urbaine, la répartition souhaitable est de 35% en individuel pur, 35% en individuel groupé, et 30% en collectif intermédiaire.

Ces éléments sont en cohérence avec notre PLU (qui prévoit 10 logements par an en moyenne), et à notre objectif de ralentissement de notre accroissement, aujourd'hui de 2,5%/an, l'un des plus forts du SCOT.

Le maire propose donc de donner avis favorable au projet de PLH.

L. Chalavon s'inquiète de la zone AU des Boudras, et recommande des constructions progressives le maire lui rappelle que ne relève pas du PLH, mais a été débattu lors de la modification du PLU.

JJ Bruschini recommande de veiller à présenter le SCoT aux habitants pour les préparer aux changements de zones possibles, notamment certaines zones Au. Le maire rappelle que les infos des

travaux du Scot sont sur site, et que des réunions d'info sur les principes (PADD) sont actuellement proposées aux habitants. Le Scot sera arrêté fin 2013 et alors soumis à enquête publique .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 3 abstentions (M. VIDORET, Mme ADAM, M. CHALAVON), DECIDE :

- d'approuver le projet de PLH-Programme Local de l'Habitat-, adopté par Valence-Agglo le 18 décembre 2012.

2 AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Le Maire indique que le décret du ministre de l'éducation nationale valant aménagement du temps scolaire en écoles maternelle et élémentaire a été signé le 24 janvier 2013 et publié au JO.

Il prévoit le passage de 4 à 4,5 jours dès la rentrée de septembre 2013, sauf demande de dérogation du conseil pour un report à septembre 2014.

Cette réforme a pour objectif affiché de réduire le temps de travail journalier des enfants afin de leur permettre une meilleure assimilation des enseignements.

La nouvelle organisation type concentre les cours sur le matin et début d'après-midi, avec une pause de midi d'au moins 1h30, les enseignants devant assurer le temps scolaire jusqu'à 15h45. **Il met à charge des communes un temps « périscolaire de ¾ d'h par jour de 15h45 à 16h30, avec obligation d'assurer l'accueil des enfants jusqu'à 16h30. Le mercredi matin serait travaillé**, sauf cas très spécifique de report au samedi matin. Il laisse la possibilité d'adapter la répartition des heures enseignées et périscolaire, dans le cadre d'un « projet local », à élaborer en concertation avec les équipes pédagogiques.

Une participation de l'Etat de 50€/élève sera accordée en 2013 aux communes qui mettront ce dispositif en place dès 2013, sans garantie de reconduction de l'aide les années suivantes.

Le Maire ne peut qu'approuver l'objectif d'amélioration des apprentissages dans l'intérêt de l'enfant. Elle précise néanmoins que cela se traduit par un transfert de charge supplémentaire aux communes sans compensation financière pérenne.

Elle craint de grandes difficultés pour recruter le personnel d'encadrement supplémentaire nécessaire (plus de deux personnes par classe à prévoir pour une durée de l'ordre de 1h par jour), peu aisé à trouver en secteur rural de faible population.

Le maire, en accord avec J. Gires, déléguée aux affaires scolaires, propose donc de demander le report à 2014 de la mise en place du dispositif, afin de laisser le temps de bien mesurer les dispositions à prendre, et de définir un projet local réaliste. Cela permettra en outre de tirer les leçons des expériences des communes voisines sur l'année 2013.

JJ Bruschini rappelle l'importance de la réforme dans l'intérêt des enfants, confirmée par de nombreuses études sur le rythme de l'enfant. Il souligne qu'il n'y a que 144j d'école en France, pour une moyenne OCDE de 188j. Il confirme que la semaine à 4j a mis élèves et enseignants en difficulté, et souhaiterait que les communes relayent la volonté gouvernementale pour améliorer la situation dans l'intérêt des enfants. Pour lui, cela devrait être possible à Upie en s'appuyant sur le contexte associatif local. Il regrette que le corps enseignant local ne se mobilise pas pour une application dès 2013, et craint un recul du gouvernement si on ne le fait pas tout de suite. Il est donc contre le report à 2014.

J Gires rappelle que la commune n'a pas eu de demande de la part des enseignants pour une mise en œuvre en 2013, et que nous disposons de peu d'informations sur les modalités possibles. Elle précise que l'association qui gère la garderie ne pourra pas assumer cette charge supplémentaire.

Elle pense qu'il faut le temps de préparer un projet qui tienne la route et ne pas se précipiter.

L Adam confirme que le contenu des textes est encore et que cela mérite une longue réflexion élargie à tous les acteurs qui demande du temps.

B Peyrin indique qu'on impose une réforme aux communes sans consultation des enseignants ni des collectivités territoriales. Il craint que cette nouvelle délégation n'accroisse les différences entre les communes. Un an de réflexion pour une bonne mise en œuvre lui semble nécessaire.

F Drouet est d'accord sur le principe de mise ne place en 2014, et recommande d'engager la concertation dès maintenant.

M Chaker précise que cela pose surtout un problème financier pour la commune.

L Chalavon confirme que la semaine à 4 jours est trop dense pour les enfants. Selon lui, on a réduit le volume horaire et ajouté des matières. En ayant le mercredi matin d'enseignement en plus le niveau scolaire pourra remonter. Il souhaite l'application dès 2013.

JJ Bruschini tient à préciser que les syndicats enseignants ont été consultés durant l'été, et que les disparités existent déjà puisque les communes les plus grandes disposent déjà d'activités bien plus diversifiées que dans les petites communes.

Le maire précise que pour les villes qui ont des installations périscolaires et du personnel pour démarrer vite, c'est jouable ; mais ce n'est pas le cas pour les petites communes. Elle souhaite aussi qu'on engage rapidement le travail pour Upie, en concertation avec les enseignants, les parents et les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 2 voix contre (M. BRUSCHINI, M. CHALAVON), DECIDE :

- de préciser qu'il lui paraît impossible de mettre ne place dès 2013 la réforme du temps scolaire sur Upie, tant pour des raisons budgétaires que de ressources humaines ;
- d'approuver la demande de dérogation permettant le report à la rentrée de septembre 2014 de l'aménagement du temps scolaire sur 4,5 jours en école maternelle et élémentaire à Upie.

3 FUSION DES SYNDICATS D'IRRIGATION

Le Maire rappelle que le SDCI – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale- a prévu la création d'un syndicat départemental unique d'Irrigation, le **SID** - Syndicat d'Irrigation Drômois -.

Le préfet nous a donc communiqué par lettre du 19 décembre 2012 le projet de fusion des syndicats d'irrigation qui en résulte. La commune a un délai de 3 mois pour se prononcer.

Le maire rappelle que, par délibération du 2 novembre 2012, le conseil a déjà donné son accord à la première vague de fusion, qui a intégré le SII du Sud Est Valentinois (auquel adhérait Upie), au SID par arrêté du 11 décembre 2012, applicable au 1^{er} janvier 2013.

Elle propose donc **de donner avis favorable à la 2^{ème} vague de fusion, intégrant les 11 autres syndicats d'irrigation drômois au périmètre du SID, conformément à l'arrêté préfectoral de périmètre du 19 décembre 2012, pour entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme ADAM), DECIDE :

- d'approuver la fusion des syndicats d'irrigation de la Drôme au sein d'un syndicat unique dit Syndicat d'Irrigation Drômois, et donc de **donner son accord au projet de périmètre du SID proposé par arrêté préfectoral du 11 décembre 2012,**

Etant précisé que le projet de statuts sera soumis à un prochain conseil.

4 SERVICE COMMUN INFORMATIQUE – VALENCE AGGLO

Le Maire explique que, à la demande des maires, un diagnostic a été mené par Valence Agglo, et le cabinet KPMG pour connaître les **possibilités de mutualisation de services en matière de système d'information (informatique et téléphonie).**

Ce diagnostic a montré les besoins des communes en matière de sécurité informatique, de la capacité à porter de nouveaux projets et également de faire évoluer des produits informatiques communs.

Valence-Agglo a donc décidé de mettre en place un service commun des systèmes d'information, auquel les communes membres peuvent adhérer pour tout ou partie des missions définies dans le catalogue de services.

Ce service réunira les personnels des services informatiques des communes membres, qui pourront ainsi apporter leur expertise aux autres communes.

Les coûts d'interventions pour 2013 sont fixés à 40€/ heure en support et 45€/ heure en projet. Leur coût global pour chaque commune dépendra des prestations demandées par la commune.

Le maire précise que ce service pourra nous être très utile en conseil pour le renouvellement de nos matériels et logiciels, l'utilisation du SIG et le développement d'applications adaptées à nos services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme ADAM), DECIDE :

- d'approuver l'adhésion au service commun des systèmes d'information mis en place par Valence-Agglo.
- Autorise le maire à passer commande à ce service des missions adaptées aux services de la commune, dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

5 QUESTIONS DIVERSES

- **Recrutement :** Le Maire informe le conseil que Mr Gabriel Uhlman a été recruté au service technique.
- **Remplacement des fenêtres du groupe scolaire :** il a commencé ; la cantine est terminée et celles de la médiathèque seront remplacées durant les vacances de Printemps (et non celles de février) pour motif climatique. La médiathèque sera donc fermée à cette période.
- **SCOT :** Le maire rappelle la réunion publique concernant la présentation du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du SCoT le 21 février à 18h30 au pavillon des congrès à Valence.
- **Action culturelle :** F. Drouet fait part du bilan du spectacle « les saltimbanques » qui a été une réussite, avec 121 spectateurs.

Les prochains temps forts :

- Le 11 avril à 18h30 à Upie, aura lieu un « café Patrimoine » sur le thème « nos écoles » animé par le service de l'agglo « Ville d'art et d'histoire », à la maison des associations. Il devrait conduire à une animation en soirée dans le village en juillet.

- Le 21 avril aura lieu une visite commentée de l'église d'Upie , dans le cadre « si l'agglomération nous était confiée » .
- **Prochain conseil municipal** : il est prévu le 25 mars pour le vote du budget, ou le 12 avril 2013 en cas de retard de transmission des éléments par le ministère des finances suite aux réformes 2013.

SEANCE LEVEE A 20h05.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Bruno PEYRIN

Martine VINCENOT